



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2008-1336
dossier lié n° 8600389

DANELINE 157

Maisons-Alfort, le 21 novembre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
DANELINE 157, n° AMM 9000606**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 4 Novembre 2008 d'un dossier, déposé par TRADI-AGRI, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation DANELINE 157 détenue par SOCIETE PARISIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ;

Considérant les attestations de transfert fournies par SOCIETE PARISIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES et TRADI-AGRI ;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence BETAGRI, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 8600389, détenue par TRADI-AGRI, est en cours de validité ;

Considérant la fourniture d'attestation de fourniture et d'approvisionnement entre TRADI-AGRI et BAYER CROPSCIENCE ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour DANELINE 157 est bien strictement identique à celle déclarée pour BETAGRI ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation DANELINE 157, présentée par TRADI-AGRI, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit BETAGRI.

Pascale BRIAND